

Québec, ce 29 juin 2009

PAR COURRIEL SEULEMENT

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse
800, Place Victoria, 2^e étage
bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3669-2008 Phase 2
Planification amendée de l'audience l'ACEF DE QUÉBEC

Chère consoeur,

Voici un amendement à la planification du temps requis de l'ACEF de Québec concernant l'audience citée en objet et envoyée le 26 juin. Nous avons réduit le temps de présentation de la preuve et ajusté la période de contre-interrogatoire en fonction du 2^e panel.

Présentation de la preuve : 20 minutes.

Cette preuve sera présentée par Richard Dagenais, analyste de l'ACEF de Québec.

Contre-interrogatoires: Transporteur 45 minutes pour le 1^{er} panel et 15 minutes pour le 2^e panel (services de compensation d'écart dont annexes 4 et 5).

L'ACEF de Québec ne prévoit pas de temps pour contre-interroger les témoins des intervenants mais demande à la Régie de lui donner la possibilité de contre-interroger selon le besoin.

Plaidoirie: 20 minutes.

Espérant que cet amendement ne cause aucun problème veuillez agréer, Chère consoeur, mes salutations distinguées.

Denis Falardeau
Avocat
ACEF de Québec